

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 330 nommant président ad hoc du tribunal supérieur d'appel M. Bonneville (Jacques), directeurs de l'Office de chauffes, docteur en droit.

n° 330

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
18 mars 1947

Numéro JO  
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro  
30 mars 1947

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu**les décrets des 4 février 1904 et 25 juillet 1914 portant réorganisation du service de la justice à la Côte française des Somalis

**Vu**le décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature coloniale

**Vu**l'absence du président du tribunal du supérieur d'appel et la nécessité de juger les affaires pendantes devant le tribunal supérieur

**Vu**l'empêchement de M. Henrie, président du tribunal, de connaître les affaires qu'il a jugées en première instance: Sur la proposition de M. le Procureur de la République chef du service judiciaire

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— M. Bonneville (Jacques), directeur de l'Office des changes. docteur en droit, est nommé président ad hoc du tribunal supérieur d'appel pour juger les affaires ci-après : Affaires correctionnelles. Bougard (Aldric), non détenu, abus de confiance. Bougard (Aldric). non détenu, chèque sans provision. Bougard (Aldric) et Dessaignes, non dé tenus, escroquerie. Norhadian (Philippe). non détenu, vol. Affaires civiles. Tholomier contre son épouse, divorce. Idof contre Gleyze, action en payement. Chambre du Conseil. Demande en Nicoletto. Demande en Moussa Omah.

#### Art. 2

— Avant d'entrer en fonctions. M. Bonneville (Jacques) prêtera le serment prescrit par la loi devant M. le Gouverneur.

#### Art. 3

— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

---

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**